

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : VIRKON™
Code du produit : 00000000062132325
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : LANXESS Canada Co.
Product Safety and Regulatory Affairs
25 Erb Street
Elmira, Canada N3B 2J3

Service responsable : +1800LANXESS

Numéro de téléphone en cas d'urgence : En cas d'urgence, on peut appeler CANUTEC à frais virés au :
613.996.6666 (24 heures sur 24)
*666 cellulaire (Canada seulement)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Désinfectants
DIN: 02125021

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation de la peau : Catégorie 2
Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger : (A diamond-shaped hazard pictogram with a red border. Inside, there is a black silhouette of a hand being washed under a tap, and another hand with a large, dark, irregular shape representing severe eye damage.)

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium	70693-62-8	>= 30 - < 60
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	>= 10 - < 30
Acide malique	6915-15-7	>= 5 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6	>= 1 - < 5
Hydrogénosulfate de potassium (Impureté)	7646-93-7	>= 1 - < 5
Toluènesulfonate de sodium	12068-03-0	>= 1 - < 5
Peroxodisulfate de dipotassium (Impureté)	7727-21-1	>= 1 - < 5
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	>= 0.1 - < 1

Toute concentration donnée sous forme de fourchette est dans un but de protection de la confidentialité ou en raison d'une variation de lot.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0	Date de révision: 07/16/2025	Numéro de la FDS: 203000010131	Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

apparaissent.

- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas de contact, rincer les yeux avec une abondance d'eau pour au moins 30. Utilisez les doigts afin de s'assurer que les paupières sont bien ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes : Oeil: Corrosif avec des symptômes de rougissement, de larmoiement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents. Peau: Ce produit peut provoquer une irritation modérée avec des symptômes de rougeur et de démangeaison.
- Effets : Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
- Protection pour les secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne PAS utiliser un jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2)
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'écoulement de l'eau de la lutte contre l'incendie peut être corrosif.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0	Date de révision: 07/16/2025	Numéro de la FDS: 203000010131	Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.

- Produits de combustion dangereux : oxydes de soufre
Oxydes métalliques
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes d'azote (NOx)
Composés halogénés
- Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Évacuez le personnel inutile.
Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
Veiller à une ventilation adéquate.
Éviter l'inhalation de la poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.
Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.
Prévenir toute formation de poussière.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Ne pas laisser la matière déversée ou l'eau de lavage pénétrer les égouts, les eaux de surface, ou les systèmes d'eaux souterraines.
Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.
Ne pas laisser sécouler dans les canalisations, les eaux de surface, la nappe phréatique ou le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conditions de stockages : Stocker conformément à la réglementation locale.
Stockez dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).
- Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi.
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des bases.
- Température d'entreposage recommandée : < 50 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	TWA	0.1 mg/m ³ (Persulphate)	ACGIH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Mesures d'ordre technique : Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Un appareil de protection respiratoire pour les vapeurs organiques à adduction d'air filtré approuvé par NIOSH.

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc butyle - IIR
Durée de résistance à l'usure : < 60 min

Remarques : Gants imperméables.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité à protection intégrale
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Porter des manches longues et des pantalons pour prévenir tout contact avec

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

État physique : solide

Couleur : rose

Odeur : plaisante, douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 2.35 - 2.65 Concentration: 1 %
Point/ intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Auto-allumage	: Donnée non disponible
Indice de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.07 g/cm3 (20 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: 65 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: > 50 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.17
Tension superficielle	: Donnée non disponible
Vitesse de corrosion du métal	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Exposition à l'humidité.
Produits incompatibles	: Incompatible avec les acides. Des matières combustibles Oxydants Bases fortes laiton Cyanures Du cuivre Composés halogénés Sel métallique.
Produits de décomposition dangereux	: Oxygène Chlore oxydes de soufre Hypochlorites

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 4,123 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 3.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible par voie d'inhalation.
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Extraposition selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Concentration maximale réalisable.
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Remarques: Extraposition selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,080 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD BPL: non
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD BPL: oui Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

Acide malique:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,500 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
-------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1.306 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,140 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,340 mg/kg

Toluènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2.95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 10,000 mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,400 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.
BPL : non

Acide malique:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Hydrogénosulfate de potassium:

Évaluation : Provoque des brûlures.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

(R)-p-mentha-1,8-diene:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Composants:

Bis(peroxyomonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui

Acide malique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Résultat : Irritant pour les yeux.

(R)-p-mentha-1,8-diene:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Voies d'exposition	:	Inhalation
Espèce	:	Mammifère - espèces non précisées
Méthode	:	Jugement d'expert
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

Acide malique:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

acide sulfamidique:

Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
----------	---	---

Toluènesulfonate de sodium:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Espèce	:	Mammifère - espèces non précisées
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

(R)-p-mentha-1,8-diene:

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: positif
BPL: oui

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Humain
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Salmonella typhimurium
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0	Date de révision: 07/16/2025	Numéro de la FDS: 203000010131	Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Activation métabolique: avec activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif
BPL: oui

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
BPL: non

Type d'essai: test de létalité dominante
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
BPL: non

Acide malique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Humain
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Toluènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: PAS d'effet mutagène.

Peroxodisulfate de dipotassium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Incidence sur le développement foetal : Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet tératogène ou fœtotoxique.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 14 - 70 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

Incidence sur le développement foetal : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet tératogène.
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

Acide malique:

Incidence sur le développement foetal : Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Composants:

Hydrogénosulfate de potassium:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	> 1,000 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Nombre d'expositions	:	7 jours par semaine
Méthode	:	Directives du test 407 de l'OECD
Remarques	:	toxicité subaiguë

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	600 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	7 jours par semaine
Méthode	:	Directives du test 408 de l'OECD
Remarques	:	toxicité subchronique

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	85 mg/kg
LOAEL	:	145 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	36 w
Nombre d'expositions	:	quotidien
BPL	:	non
Remarques	:	toxicité subchronique

Acide malique:

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	114 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	91 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
Remarques : toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo salar (Saumon atlantique)): 24.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.1
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 6.25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0	Date de révision: 07/16/2025	Numéro de la FDS: 203000010131	Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.88 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 235 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: non
Remarques: Eau douce
- EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 13.1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.23 mg/l
Durée d'exposition: 72 d
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: non
Remarques: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Acide malique:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (algues): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 71.6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 48 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons

: NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 60 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

(Toxicité chronique)	Durée d'exposition: 34 d Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	: CE50: > 200 mg/l Point final: Inhibition de la respiration Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui Remarques: Eau douce
Toluènesulfonate de sodium:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 490 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 318 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 245 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Eau douce
	NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Eau douce
Peroxodisulfate de dipotassium:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76.3 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 83.7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Évaluation écotoxicologique	
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.
(R)-p-mentha-1,8-diene:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.72 mg/l Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Eau douce

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.307 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce
- EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.174 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.059 mg/l
Durée d'exposition: 8 d
Méthode: Directives du test 212 de l'OECD
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.08 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Eau douce

Persistance et dégradabilité

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

- Biodégradabilité : Résultat: Jugement d'expert : non chroniquement biodisponible dans le milieu aquatique
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
BPL: oui

Acide malique:

- Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 67.5 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Toluènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Peroxodisulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

(R)-p-mentha-1,8-diene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 0.3
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.4 (23 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

Acide malique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.34

(R)-p-mentha-1,8-diene:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.38
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Risques et manipulations

Non dangereux pour le transport.

Irrite la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Craint l'humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0 Date de révision: 07/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010131 Date de dernière parution: 12/18/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Tenir à l'écart des acides et des agents oxydants.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

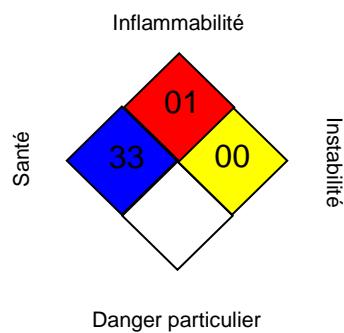
- DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
- TSCA : Non répertorié dans l'inventaire TSCA, pour les besoins de R&D uniquement, les limitations de la section 5 (h) (3) s'appliquent.
- Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Autres informations

NFPA:



HMIS® IV:

SANTÉ	/	3
INFLAMMABILITÉ		0
DANGER PHYSIQUE		0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/18/2024
4.0 07/16/2025 203000010131 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accelérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/16/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les informations fournies sont conçues uniquement comme des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme des conseils pour le traitement et ne con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



VIRKON™

Version 4.0	Date de révision: 07/16/2025	Numéro de la FDS: 203000010131	Date de dernière parution: 12/18/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

tiennent aucune garantie ou spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que tous les droits de propriété et les lois et législations existantes sont respectés.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.

CA / 3F